



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

regroupement familial

Question écrite n° 71075

Texte de la question

M. Alain Marsaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les prestations perçues par la famille de l'imam Bouziane. À l'occasion du retour annoncé de l'imam Bouziane, la question des prestations perçues par ses trois épouses et les seize enfants issus de deux mariages revient à l'ordre du jour. Jusqu'à présent les administrations compétentes n'ont pas daigné répondre à cette interrogation, formulée à de nombreuses reprises et partagée par un grand nombre. Cette réticence est inadmissible et l'autorité de l'État doit s'exercer afin que la représentation nationale ainsi que la population de ce pays soit informée. Par conséquent, il le prie de lui indiquer quelles prestations ont été versées à la famille de l'imam Bouziane, alors même qu'il avait organisé son regroupement familial et se retrouvait en situation de polygamie.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marsaud](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71075

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7332